

## Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

**EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

-----

**L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 20 h 00****Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :****Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Communier Patrick, Mr Nicolas Sébastien, Mme Chesneau Audrey,****Pouvoirs :****Mme Trotin Karyne a donné pouvoir à Mme Cakain Marie-Thérèse****Mme Cousin Delphine a donné pouvoir à Mr Chevallier Jean-Michel****Mr Stéphane Nouvel a donné pouvoir à Mr Morin Philippe****Mr Claude Goisbeau a donné pouvoir à Mr Berthéléme Jean-Gabriel****Absent : Mme Grimaud Le Reste Martine, Mme Clauzon Amandine****Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	<b>15</b>
En exercice	<b>13</b>
Qui ont pris part à la délibération Présents : 7 Pouvoirs : 4	<b>11</b>

Date de convocation : le 09/06/2021

Date d'affichage : le 09/06/2021

Date de publication : le 09/06/2021

**OBJET : MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Délibération n°01/14/06/2021

**1. Cadre réglementaire :**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** l'article L.5211-17 du CGCT ;
- **Vu** les statuts de la communauté de communes Bretagne romantique ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la CC Bretagne romantique en date du 29 avril 2021

**2. Description du projet :**

La Communauté de communes Bretagne romantique a entamé un travail de refonte de son identité visuelle, afin que celle-ci corresponde mieux au territoire qu'elle représente, et soit en adéquation avec les codes de la communication actuels. Cette évolution de l'image graphique de la collectivité s'inscrit dans l'histoire de la Communauté de communes qui connaît aujourd'hui un tournant, notamment politique, après 25 ans d'existence.

Afin de marquer cette évolution de la collectivité, de renforcer le dynamisme de la future identité visuelle du territoire, de montrer que celui-ci est en mouvement et se réinterroge sans cesse pour être en phase avec le monde qui l'entoure, **il est aujourd'hui proposé de faire évoluer le nom de la collectivité vers la**

**dénomination « Bretagne Romantique Communauté ».** Il s'agit d'une manière de dire « *Notre territoire évolue, nos administrés évoluent, nous évoluons avec eux* »

Lorsque l'on regarde les territoires alentours, on constate que :

Les communautés d'agglomération d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor ont toutes choisi des noms dans lesquels l'identification du territoire apparaissait en premier. Sur les 14 communautés de communes que compte l'Ille et Vilaine, 6 ont choisi un nom se terminant par « Communauté ». Sur les 6 Communautés de communes que compte les Côtes d'Armor, 5 ont choisi un nom finissant par « Communauté ».

Dans la majorité des cas, cette évolution du nom est intervenue suite à des modifications de périmètre, liées à la loi NoTRE et l'option nom du territoire + communauté a été retenue

Dans le cas de La Roche aux Fées communauté, le nom a évolué en 2018 suite à la mise en place d'une stratégie de communication, dont l'un des objectifs était de renforcer l'attractivité et l'identification du territoire. Cela passait par un nouveau nom « Plus simple, pertinent et fédérateur ». Une démarche similaire a été menée par Montfort communauté.

Le coût de l'évolution du nom de la collectivité est nul, puisqu'il s'inscrit dans un processus déjà entamé qui est celui de la refonte de l'identité visuelle de la collectivité.

Au final, trois objectifs principaux sont poursuivis avec cette proposition d'évolution du nom qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité :

- Identifier plus rapidement et simplement notre collectivité en faisant passer en premier son nom et en second son appellation juridique
- Marquer un tournant dans l'évolution de la collectivité, symbolisé de façon globale par la nouvelle identité visuelle dans laquelle le nom a une importance de premier ordre
- Moderniser l'image de la collectivité en allant dans le sens choisi par la majeure partie des intercommunalités de toute taille aujourd'hui

### **3. Projet de délibération :**

Le Conseil municipal, après délibération, décide à la majorité des membres (7 voix contre le changement de nom et 4 voix pour le changement de nom)

- DE DONNER un avis défavorable à la proposition de modification du nom de la Communauté de communes Bretagne romantique et de ne pas retenir le nom « **Bretagne Romantique Communauté** » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **OBJET : LOCATION DES SALLES RENE YVETOT ET ASSOCIATIONS**

Délibération n°02/14/06/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de revoir les conditions de location des salles de Cardroc. Une réflexion d'ensemble est à mener. Il est proposé dans un premier temps d'augmenter la caution des locations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents d'augmenter le montant des cautions. A compter de ce jour, les cautions pour la location des deux salles seront de 1500 €.

Cette délibération modifie la délibération prise en date du 8/02/2021 n° 05/08/02/2021.

## **OBJET : POINT ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Délibération n° 03-14-06-2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'opération « Dispositif argent de Poche » pour aider les jeunes à trouver du travail pendant les vacances de juillet et août.

Il est proposé d'aider les jeunes âgés de 16/17 ans, voire 18 ans à travailler pour la collectivité (5 jours à raison de 3 h par jour) et leur faire gagner 75 €. Les 75 € sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres la proposition du PIJ et CHARGE Mr le Maire de faire le nécessaire pour que cette opération argent de poche puisse être menée avec un, voire deux jeunes de la commune.

Cette décision est prise pour l'année 2021 et sera reconduite par tacite reconduction pour les années futures, dans la mesure du renouvellement de l'existence du dispositif.

**OBJET : ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SCEA PERMOC'H BREIZ**

Délibération n°04/14/06/2021

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'une enquête publique concernant une demande de restructuration d'un élevage porcin situé à Miniac Sous Bécherel (RUSA) est en cours. Cette demande est effectuée par SCEA AR PEMOC'H BREIZH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à la majorité des membres présents, (Jean-Michel Chevallier, Jean-Gabriel Berthéléme, Delphine Cousin, Claude Goisbeau s'étant abstenus)

de n'émettre aucun avis particulier jugeant qu'il n'est pas apte à juger de l'opportunité de cette demande. Cependant, il demande aux services compétents de faire appliquer avec rigueur les normes définies par les textes et d'être vigilant sur l'environnement, notamment en matière d'épandage. Il précise que si des accidents de pollution survenaient sur le territoire de sa commune suite à l'exploitation de cet élevage, la commune se retournerait contre les responsables et entamerait une action en justice.

**OBJET : VISITE DU CABINET COUDRAY DE RENNES DU 27 MAI 2021 (LITIGE CHEMIN LE PLACIS GOUDRE- Commune de Cardroc/Famille Froger)**

Délibération n°05/14/06/2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une rencontre sur site a eu lieu avec le cabinet Coudray concernant le litige du chemin le Placis des Haies. Après avoir lu le compte rendu de la réunion effectué par Maître Peramo et Maître Thomé, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre une décision sur l'une des trois stratégies proposées par le cabinet Coudray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents la troisième hypothèse qui consiste à garder la maîtrise foncière du chemin communal sur lequel Monsieur Froger a édifié un hangar et une annexe.

Le conseil municipal CHARGE Madame le Maire d'informer le cabinet Coudray de la décision prise par le conseil municipal

**OBJET : REVISION DU CONTRAT DE DERATISATION**

Délibération n°06/14/06/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de dératisation avec la société ECOLAB Pest France est à revoir.

Après avoir rencontré la commerciale d'Ecolab un devis a été reçu pour un montant de 983.90 € HT/an, avec révision tarifaire chaque année (contrat sur 3 ans). Un 2<sup>me</sup> devis a été demandé auprès de la société NEATURE de Saint-Malo (devis non reçu pour la réunion).

Après en avoir délibéré, et pour qu'il n'y ait pas de rupture au niveau du suivi de la dératisation, le conseil municipal DONNE POUVOIR à Mme le Maire :

- de choisir le devis qui sera le mieux disant de l'une ou de l'autre des sociétés entre ECOLAB Pest France et NEATURE,
- de signer le contrat avec la société qui sera choisie.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Inauguration de la boîte à livres
- Journées Citoyennes : 2 par an (une au mois d'octobre, une au mois de mai) : Prochaine journée citoyenne : Le 9 octobre 2021
- Commission enfance-jeunesse, création de 2 groupes de travail (parentalité et animations à destination de la petite enfance)
- Constat signé entre la commune et Mr CORBE Christian : impacte dans le pare-brise de sa voiture
- Bilan lâcher de truites :
- Courrier envoyé à Mr le Sous-Préfet concernant les GPS
- Vente du parc des vélos électriques de la CCBR (courrier)
- Rendez-vous avec Viabilis pour présentation finale du permis de lotir vendredi 18 juin à 10 h.
- Rendez-vous avec l'entreprise Mariotte vendredi 18 juin à 9 h 30 concernant les malfaçons du sol dans le couloir de la mairie.

Madame CAKAIN Marie-Thérèse

Monsieur MORIN Philippe

Monsieur BERTHELEME Jean-Gabriel

Madame LE RESTE GRIMAUD Martine

Monsieur COMMUNIER Patrick

Monsieur NICOLAS Sébastien

Madame CHESNEAU Audrey

Monsieur GOISBEAU Claude

Monsieur CHEVALLIER Jean-Michel

Monsieur NOUVEL Stéphane

Madame COUSIN Delphine

Madame CLAUZON Amandine

Madame TROTIN Karyne